



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02027274

HAL Id: hceres-02027274

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027274>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit

Demande n° S3LI140006449

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Panthéon-Assas - IPAG Centre Vaugirard 2 122 rue de Vaugirard 75015 PARIS.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Administration publique* (LAP) tend à la préparation des concours de la fonction publique d'Etat, territoriale, et hospitalière (catégories A et B). Elle se déroule sur une année (L3) et vise à l'acquisition de connaissances transversales (droit public et finances publiques, sciences politiques, économie) en vue des épreuves de ces concours. Elle permet également la poursuite d'études en master, principalement de droit public et de sciences politiques, mais également en économie.

Elle s'adresse à des étudiants d'origines variées (principalement Sciences sociales, Lettres, classes préparatoires, et subsidiairement DUT) sans exigence de pré-requis. Les enseignements sont spécifiques à la mention dont les cours ne sont pas mutualisés avec ceux de la mention *Droit*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *LAP* constitue un projet pédagogique se justifiant pleinement dans l'offre de formation de l'Université Paris 2. Le contenu pédagogique pluridisciplinaire est cohérent et en adéquation avec les objectifs de la mention, qui tendent principalement à la préparation aux concours de la fonction publique. Les connaissances attendues sont clairement explicitées et correspondent aux débouchés de la mention. L'absence de mutualisation des

enseignements avec les autres mentions est un atout notable compte tenu de la diversité des étudiants de la formation, qui n'ont pour la plupart jamais étudié le Droit. Dans l'organisation des enseignements, il y a un bon équilibre entre les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD) et, dans l'organisation des examens, un bon équilibre entre contrôles continus-terminaux et examens écrits-oraux (les matières sans TD sont examinées par un oral). Il est néanmoins regrettable que la mention n'organise pas plus spécifiquement la préparation aux concours. De même, on peut regretter l'absence de langue obligatoire (même si un enseignement est dispensé en anglais), d'informatique et plus largement d'enseignements d'ouverture compte tenu de la nature de la formation. L'acquisition des compétences préprofessionnelles semble par ailleurs un peu négligée : il est seulement organisé un atelier de professionnalisation facultatif présentant les métiers de la fonction publique.

Le dispositif d'aide à la réussite semble insuffisant et mériterait d'être étoffé compte tenu de la particularité de la population étudiante et de l'objectif de la mention. Un élargissement du tutorat obligatoire, limité aux enseignements de droit public, serait opportun. On peut regretter l'absence d'enseignements de méthodologie dans une licence dont l'objectif premier est la préparation aux concours.

Il est difficile d'apprécier l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que la poursuite d'études en master compte tenu de l'absence de données chiffrées dans le dossier sur ces points. Le dossier mentionne simplement que l'insertion professionnelle à l'issue de la licence est de 60 %. Des indicateurs plus précis sur la réussite aux concours et la poursuite d'études seraient utiles.

Le pilotage de la mention est assuré par une équipe pédagogique composée de professionnels de haut niveau et d'universitaires. On ne connaît toutefois pas la spécialité des différents membres de l'équipe, ce qui rend difficile l'appréciation de l'équilibre entre les disciplines. Par ailleurs, la prise en compte des évaluations des étudiants dans le pilotage semble inexistante. Il en est de même pour la précédente évaluation, aucune information ne figure dans le dossier relativement à son éventuelle prise en compte.

- Points forts :
 - Objectif pédagogique pertinent : il s'agit d'une licence accessible à des étudiants de formations diverses, ouvrant sur les concours administratifs, mais également sur la poursuite d'études.
 - Opportunité d'une formation dédiée exclusivement aux étudiants de la licence *Administration publique* (absence de mutualisation avec la licence *Droit*).
 - Intervenants extérieurs aux profils variés et en adéquation avec la formation.

- Points faibles :
 - Faiblesse des enseignements méthodologiques de préparation au concours.
 - Absence d'enseignements additionnels, tels que l'informatique ou l'anglais, permettant l'acquisition de compétences transversales importantes pour la poursuite en master et l'insertion professionnelle.
 - Informations lacunaires sur le devenir des étudiants : aucune information sur l'insertion professionnelle des étudiants et notamment sur les taux de réussite aux concours, qui restent approximatifs. Aucune information sur la poursuite en master.
 - Aucune prise en compte des évaluations des étudiants dans le pilotage de la mention.
 - Dossier souvent incomplet.

Recommandations pour l'établissement

Sur le plan pédagogique, il conviendrait de renforcer le dispositif d'aide à la réussite et d'instaurer une véritable préparation aux épreuves des concours. Il conviendrait d'indiquer dans quelle mesure les enseignements dispensés sont en adéquation avec les différents concours.

Il conviendrait de mettre en place un réel suivi des diplômés afin notamment de pouvoir mesurer les taux de réussite aux concours et de poursuites d'études sur lesquels il n'y a pour l'heure aucune lisibilité. De même, une plus grande information des étudiants sur leur aptitude à la poursuite d'études serait souhaitable.

Le pilotage de la mention pourrait être par ailleurs amélioré par l'instauration d'un comité de perfectionnement ainsi que par l'organisation spécifique de l'évaluation de la mention par les étudiants afin de déterminer les ajustements nécessaires à l'amélioration de la formation. Enfin, il serait opportun de pérenniser les relations avec les intervenants professionnels de la formation.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Administration publique n°S3LI140006449** de la licence domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Administration publique n°S3LI140006449 de la licence domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Licences - Vague D Mention Administration publique

Domaine : Droit

Demande n° S3LI140006449

1. La licence Administration publique (LAP) est une licence en droit mention administration publique. Elle ne tend pas à la préparation des concours de la fonction publique d'Etat, territoriale, et hospitalière (catégories A et B) :

- d'une part, cela n'a jamais été son objet : elle préparait le concours externe d'entrée dans les Instituts régionaux d'administration (IRA) qui est un concours de la fonction publique d'Etat ;

- d'autre part, ce concours a été modifié par le décret du 6 juin 2008, car professionnalisé. Du reste, ce diplôme de LAP, en tant que tel, a été supprimé par l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence.

2. Si la LAP a survécu à Paris II, c'est qu'il s'agit d'une licence en droit mention administration publique et c'est ce même diplôme, sans aucun changement, qui est au dossier d'habilitation au titre de la vague D.

Elle s'adresse principalement à ceux qui ne sont pas déjà formés en droit, ou en économie ou en science politique et vise ainsi à permettre la reconversion d'étudiants titulaires d'un L 2 (ou DEUG) en lettres et sciences humaines, qui sont issus :

- de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), notamment des khâgnes des lycées parisiens,

- ou de cursus en lettres classiques ou modernes, histoire-géographie, philosophie, langues vivantes, sociologie, *etc.*, notamment ceux des Universités de l'académie de Paris : Paris I, III, IV, V ou VII.

Mais, la formation accueille aussi des étudiants titulaires d'un L2 (ou DEUG) en droit-science politique ou en économie-gestion ou encore en AES de l'Université de Paris II ou d'une autre Université, notamment de l'académie de Paris : Paris I, Paris V ou Paris-Dauphine, qui veulent compléter leur formation (par ex., l'économie pour les étudiants en droit ou le droit pour les étudiants en économie), dans la perspective,

- soit de préparer et de passer, au plus tôt, des concours administratifs de catégorie A ou B ;

- soit de poursuivre leurs études en Master à Paris II ou dans une autre Université.

Dans la limite des places disponibles, la formation est ouverte aux étudiants titulaires d'un autre diplôme à Bac+ 2, tel qu'un DUT ou un BTS du secteur tertiaire.

3. La licence Droit mention Administration publique a l'exigence de prérequis : de solides études conduites avec succès jusqu'à Bac + 2. Comme elle permet notamment de poursuivre des études en M1 de droit public ou en Préparation générale aux concours externes, elle vise, en effet, à l'acquisition de connaissances transversales (droit public et finances publiques, sciences politiques, économie).

4. L'Université tient par ailleurs à souligner que les enseignements organisés au titre de la licence Droit mention Administration publique comportent des enseignements dirigés donnés en langue anglaise. Par ailleurs le dispositif d'aide à la réussite tient au suivi régulier qui est assuré aux étudiants inscrits dans cette formation comportant notamment des entraînements réguliers dans chacune des matières assurées en TD. Le dispositif d'aide à la réussite trouve un utile complément dans l'organisation de tutorat à hauteur de 20h par semestre. Enfin les enseignements de méthodologie occupent une place substantielle qui concourt à l'aide à la réussite des étudiants inscrits dans cette formation. L'efficacité de ce dispositif de formation

est notamment attestée par les résultats obtenus par les étudiants relevant de la Licence Droit mention Administration publique aux concours administratifs auxquels ils se préparent une fois la licence obtenue.

Celle-ci constitue au passage un remarquable instrument d'orientation ou de réorientation d'étudiants hésitant sur leur parcours professionnel. Il permet à ces étudiants, y compris ceux qui n'ont point réalisé un cycle d'études juridiques, d'aller vers les concours administratifs de haut niveau avec les meilleures chances de succès. En bref, la licence Droit mention Administration publique participe d'une pluridisciplinarité intelligente et maîtrisée.